

**Grands Frères Grandes
Soeurs des Appalaches**

**États financiers
au 31 mars 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 14



Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
375, rue Labbé
Thetford Mines (Québec)
G6G 1Z4

T 418 335-7511

Aux administrateurs de
Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités d'autofinancement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités d'autofinancement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 mars 2020 et 2019 et de l'actif net aux 1er avril 2019 et 2018 et aux 31 mars 2020 et 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L. ¹

Thetford Mines
Le 8 septembre 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109759

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions M.S.S.S.	85 009	88 000
Centraide	38 250	39 652
Subvention Préca	2 368	
Dons	2 855	309
Camp pédagogique	20 148	19 696
Projet de mentorat aux études postsecondaires	24 000	
Autofinancement	10 931	16 831
	<u>183 561</u>	<u>164 488</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	141 812	109 723
Location d'équipement	632	632
Charges locatives	6 354	5 492
Entretien et réparations de l'équipement	1 151	2 478
Assurances	3 666	5 184
Activités	3 412	1 679
Activités d'autofinancement	604	357
Taxes foncières	374	275
Frais de déplacements	4 237	3 549
Camp pédagogique	14 257	11 681
Frais de repas	706	519
Frais pour bénévoles	2 517	688
Affiliation	3 941	3 298
Télécommunications	2 452	2 304
Publicité	8 995	2 572
Fournitures et frais de bureau	4 767	3 001
Frais de formation	3 966	1 551
Honoraires professionnels	3 870	4 461
Honoraires de comptabilité	4 660	4 108
Frais bancaires	319	261
Amortissement des immobilisations corporelles	1 142	1 235
	<u>213 834</u>	<u>165 048</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(30 273)</u>	<u>(560)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches**Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde au début	48 930	49 490
Insuffisance des produits par rapport aux charges	30 273	560
Solde à la fin	<u>18 657</u>	<u>48 930</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(30 273)	(560)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 142	1 235
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients	13 055	(13 055)
Taxes à la consommation à recevoir	(718)	291
Dépôts de garantie	(2 900)	
Frais payés d'avance	(988)	(120)
Créditeurs	7 764	7 511
Apports reportés		(6 935)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(12 918)</u>	<u>(11 633)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(3 079)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>17</u>	
Diminution nette de l'encaisse	<u>(12 901)</u>	<u>(14 712)</u>
Encaisse au début	<u>45 881</u>	<u>60 593</u>
Encaisse à la fin	<u>32 980</u>	<u>45 881</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches
Situation financière
 au 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	32 980	45 881
Comptes clients		13 055
Taxes à la consommation à recevoir	1 868	1 151
Dépôts de garantie	2 900	
Frais payés d'avance	1 108	120
	<u>38 856</u>	<u>60 207</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	3 482	4 624
	<u>42 338</u>	<u>64 831</u>
PASSIF		
Court terme		
Emprunt bancaire (note 5)	17	
Créditeurs (note 6)	23 664	15 901
	<u>23 681</u>	<u>15 901</u>
ACTIF NET		
Non affecté	15 175	44 306
Investi en immobilisations	3 482	4 624
	<u>18 657</u>	<u>48 930</u>
	<u>42 338</u>	<u>64 831</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


 Administrateur


 Administrateur

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour mission de prévenir le décrochage scolaire auprès des élèves du primaire et du secondaire, d'améliorer l'estime de soi, les habitudes de vie et les habiletés sociales des élèves du primaire et du secondaire, d'offrir un modèle significatif aux enfants issus de familles monoparentales et de soutenir les relations parents/enfants.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Produits provenant des activités d'autofinancement

Les produits provenant des activités d'autofinancement sont constatés au moment de l'activité et de leur encaissement. Le passif lié à la fraction des produits encaissés mais non encore gagnés est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Ameublement et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
	\$	\$	\$
Ameublement et équipement	7 583	5 865	1 718
Équipement informatique	5 859	4 095	1 764
	<u>13 442</u>	<u>9 960</u>	<u>3 482</u>
	<u>2019</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
	\$	\$	\$
Ameublement et équipement	7 583	5 480	2 103
Équipement informatique	5 859	3 338	2 521
	<u>13 442</u>	<u>8 818</u>	<u>4 624</u>

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

5 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 5 000 \$, porte intérêt au taux de 7,95 % (9,45 % au 31 mars 2019) et est renégociable annuellement.

6 - CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 978	2 449
Salaires et vacances à payer	19 360	6 070
Retenues à la source à payer	326	447
Subventions à payer		6 935
	<u>23 664</u>	<u>15 901</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 326 \$ au 31 mars 2020 (447 \$ au 31 mars 2019).

7 - RISQUES FINANCIERS

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

L'emprunt bancaire porte intérêt au taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant de la variation des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

8 - ENGAGEMENT

Location de bâtiment

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant le 31 mai 2022, à verser une somme de 16 537 \$ pour un bâtiment. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 7 549 \$ en 2021, 7 700 \$ en 2022 et 1 288 \$ en 2023.

Location d'équipement

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant le 23 octobre 2022, à verser une somme de 1 580 \$ pour de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 632 \$ pour 2021 et 2022 et 316 \$ en 2023.